



PÔLE TRADUCTION DE LA MSH

VADEMECUM

Les chercheurs ou enseignants-chercheurs concernés peuvent écrire directement au pôle traduction, sans avoir à passer par sa Direction d'unité.

Ils doivent adresser le texte à traduire au minimum trois semaines avant la date limite de réception fixée à Thibault Gallard (thibault.gallard@uca.fr), avec la Directrice de la MSH (sophie.chiari_lasserre@uca.fr) et la Directrice ou le Directeur de l'unité concernée en copie pour information.

Ils doivent obligatoirement envoyer deux documents : le texte à traduire (résumé, article, chapitre) et la fiche de la MSH à remplir.

Il est demandé de n'envoyer qu'un seul article à la fois pour que ce service bénéficie au plus grand nombre.

Un texte à traduire ne peut pas excéder 12 000 mots. Les textes excédant ce nombre de mots seront arbitrés par la Direction de la MSH. Le traducteur n'a pas vocation à traduire des ouvrages entiers, mais prioritairement des articles ou des chapitres. En fonction du volume de travail, la traduction de projets de recherche est également envisageable.

Les résumés ou les articles envoyés doivent obligatoirement être complètement terminés, rédigés en français, et avoir été soigneusement relus pour que le traducteur puisse travailler à partir d'un document définitif.

En envoyant son texte à traduire, l'auteur s'engage à répondre rapidement aux sollicitations éventuelles du traducteur, par mail ou téléphone.

Le délai de réception attendu du traducteur ne peut pas être raccourci en cours de traduction.

La conformité à la feuille de style de la revue visée doit être réalisée par l'auteur, et non par le traducteur, qui respectera la présentation de l'article français d'origine.

En cas d'évaluation de l'article traduit, si celle-ci s'avère positive mais demande un certain nombre de modifications avant publication, l'auteur pourra convenir d'un rendez-vous (en présentiel ou en distanciel) avec Thibault Gallard et lui présentera les modifications à effectuer.

Tout texte traduit par Thibault Gallard dans le cadre de ce pôle traduction devra obligatoirement porter la mention du nom du traducteur et de son unité d'appartenance, la MSH de Clermont-Ferrand (UAR 3550).

Tout chercheur ou enseignant-chercheur publiant un article ou un chapitre traduit en anglais par Thibault Gallard s'engage à prévenir le traducteur de son succès et à référencer cet article sous HAL au titre de la MSH et de son laboratoire de recherche.